

Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Affiché le 28/07/2022



ID : 084-218401230-20220725-2022DEL083-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE / LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ / REGION PROVENCE ALPES COTES D'AZUR – DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAULT Mairie de Sault – Hôtel de ville – BP 2 – 84390 SAULT Tél : 04.90.64.02.30 – Télécopie : 04.90.64.08.59 – Courriel : mairie-sault-84@orange.fr N°INSEE Commune : 123 - N° INSEE Arrondissement : 3 Poste Comptable : Centre des Finances Publiques de CARPENTRAS Identifiants INSEE : Catégorie juridique : 7210 – Commune - SIRET : 218401230 00014 – Code NAF-APE : 8411Z		
	Séance du 25 juillet 2022 à 18h00		
EFFECTIF LEGAL du CONSEIL : 15	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	DATE DE LA CONVOCATION
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15	13	2	20 juillet 2022
DELIBERATION N° 2022/083 Attribution du marché de travaux relatif à l'opération du M![[lieu]]			

Présents : Mesdames / Messieurs Claude LABRO, Jean-Pierre RANCHON, Marcel MILLOT, Magali MALAVARD, Dominique ROUX-BARBAUD, Corinne BOUYSSOU, Cyrille FERRO-STEYAERT, Jean-Stéphane FRANCESCHI, Angélique ERARD, Eolia WEYHAUPT-THIEBAUT, Christian ROUCHET, Bruno GIRE, ESTELLE FAGOT

Absent (s) excusé (s) : Martine SALVAGNO, Angélique PASCAL

Ayant donné pouvoir : Martine SALVAGNO à Eolia WEYHAUPT-THIEBAUT, Angélique PASCAL à Bruno GIRE

Secrétaire de séance : Madame Corinne BOUYSSOU

Rapporteur : Monsieur Claude LABRO

Le maire rappelle l'objet de la consultation des entreprises :
Opération de travaux pour réhabiliter l'ancien collège de Sault en lieu culturel pluridisciplinaire de 600 m², dénommé Le M![[lieu]].
Cette opération de travaux est divisée en 12 lots avec :
Tranche ferme : bâtiment principal
Tranche optionnelle : bâtiment associatif
PSE 1 : vegecol /enrobé cour nord
PSE 3 : limiteur acoustique

Synthèse de la consultation :

15/04/2022 : publication au BOAMP

03/06/2022 : remise des offres à 12h

19 plis déposés sur achat public et 19 offres :

1 offre irrecevable car pas de visite

1 dépôt en double MARIANI (pli 9 et 10, seul ce dernier sera retenu)

2 plis répondent à 2 lots : Pli 7 BEAUMOND pour lots 9 et 10 et pli 17 MON HABITAT pour lots 2 et 5

22/06/2022 : analyse des offres avant négociation

13/07/2022 : analyse des offres après négociation

Conformément au règlement de consultation, les offres ont été jugées selon les 2 critères suivants :

Valeur technique = 40% et 40 points

Valeur prix : 60% et 60 points (mode de calcul : prix le moins disant/prix étudié x 60)

La valeur technique est décomposée en 4 sous-critères :

Cet acte peut faire l'objet de recours contentieux comme suit :

Contrôle du représentant de l'ETAT : Le présent acte peut être déféré en procédure normale devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par le Représentant de l'ETAT exerçant un contrôle de légalité a posteriori.

Recours des tiers : Toute personne physique ou morale peut exercer un recours pour excès de pouvoir (procédure de droit commun), mais elle peut aussi demander au Préfet de saisir le Tribunal administratif. Elle peut aussi saisir dans ce même délai l'autorité locale auteur de l'acte, les services concernés et destinataires de cet acte. Dans tous les cas, la demande doit être faite dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle l'acte est devenu exécutoire.

Le droit d'accès et de rectification (loi n°76-17 du 06/01/1978 - informatique, fichiers et libertés), s'exerce auprès de la Mairie de Sault-84390 (BP 2) ou auprès du Représentant de l'Etat.

- Sous critère 1 : moyens humains, matériels mis en oeuvre pour le chantier= 10 points
- Sous-critère 2 : moyens techniques et matériels, méthodologie de préparation et d'organisation de chantier = 10 points
- Sous-critère 3 : indications concernant la provenance et les caractéristiques des fournitures et références des fournisseurs = 10 points
- Sous-critère 4 : mesures prises pour assurer la sécurité et protection de la santé ainsi que les mesures envisagées pour respecter l'environnement et gestion des déchets = 10 points

L'offre retenue sera celle qui aura obtenu la meilleure note sur 100, somme des 2 critères.

LOT 1 : GROS ŒUVRE

- ✚ Analyse des offres **avant négociation** : 3 offres reçues- estimatif de 195 179 euros HT offre de base et 10 680 HT bâtiment associatif

Valeur technique :

MARIANI	RODARI	SEGU
31	32	33

Valeur prix :

	MARIANI	RODARI	SEGU
prix	370 750 , 45 €	330 460,83 €	205 419, 68 €
Note/60	33,24	37,30	60

La maîtrise d'œuvre propose de retenir SEGU avant négociation avec 93 points

- ✚ Analyse des offres **après négociation avec SEGU**

Valeur prix :

MARIANI	RODARI	SEGU
370 750 , 45	330 460,83	194 503,43
33,24	37,30	60

- La maîtrise d'œuvre propose de retenir **SEGU EURL 1 302 Boulevard du comtat Venaissin -84260 Sarrians (après) négociation avec 93 points et un prix à 194 503,43 HT et 22 177 euros HT pour le bâtiment associatif**
- La maîtrise d'œuvre propose de retenir **SEGU pour la variante maçonnerie pour 83 108 euros HT qui est à intégrer au lot 1 GROS OEUVRE**

LOT 2 : MENUISERIE BOIS EXTERIEURS ET INTERIEURS estimatif 218 388 euros HT offre de base et 23 780 euros HT bâtiment associatif

Le lot est infructueux avec une seule offre à 646 354 euros HT qui contient des erreurs
Il a été décidé de consulter deux entreprises ;

- ✚ Analyse des offres après négociation : 2 offres reçues

Valeur technique :

JAM DIFFUSION	EGM Pierre VINCENT
36	34

Valeur prix :

JAM DIFFUSION	EGM Pierre VINCENT
291 741, 80	285 853, 20
58,78	60

- La maîtrise d'œuvre propose de retenir **Groupeement JAM DIFFUSION / MDM Habitat 12 bis rue de la poste - 13690 Graveson avec 94,79 points et un prix à 291 741,80 pour l'offre de base et 25 368 euros pour le bâtiment associatif**

Cet acte peut faire l'objet de recours contentieux comme suit :

Contrôle du représentant de l'ETAT : Le présent acte peut être déféré en procédure normale devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par le Représentant de l'ETAT exerçant un contrôle de légalité a posteriori.

Recours des tiers : Toute personne physique ou morale peut exercer un recours pour excès de pouvoir (procédure de droit commun), mais elle peut aussi demander au Préfet de saisir le Tribunal administratif. Elle peut aussi saisir dans ce même délai l'autorité locale auteur de l'acte, les services concernés et destinataires de cet acte. Dans tous les cas, la demande doit être faite dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle l'acte est devenu exécutoire.

Le droit d'accès et de rectification (loi n°76-17 du 06/01/1978 - Informatique, fichiers et libertés), s'exerce auprès de la Mairie de Sault-84390 (BP 2) ou auprès du Représentant de l'Etat.

LOT 3 : FAUX PLAFONDS CLOISONS ISOLATION – PEINTURE NETTOYAGE

estimatif 207 111 euros HT offre de base et 41 940 euros HT bâtiment associatif

- ✚ Analyse des offres après négociation : 3 offres reçues

Valeur technique :

FERNANDEZ	BY PEINTURE	SOLELEC
38	21	16

Valeur prix :

	FERNANDEZ	BY PEINTURE	SOLELEC
prix	246 335,00	227 689,20 €	210 390,90 €
Note/60	51,23	55,42	60

- La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise FERNANDEZ 606 Avenue des Argiles, ZI les Bourguignons – 84400 Apt après négociation avec 89,23 points et un prix à 246 335 euros HT pour l'offre de base et 52 871 euros pour le bâtiment associatif

LOT 4 : REVETEMENT DE SOL – FAIENCE estimatif = 34 029 € HT bâtiment principal et 3270 € HT bâtiment associatif

- ✚ Aucun candidat n'ayant répondu à ce lot, il a été décidé de demander un devis à l'entreprise SEGU

Valeur technique :

SEGU
33

Valeur prix :

SEGU
32 620,00 €
60

- La maîtrise d'œuvre propose de retenir SEGU EURL 1 302 Boulevard du comtat Venaissin -84260 Sarrians avec 93 points et un prix à 32 620,00 euros HT pour l'offre de base et 3 918 euros HT pour le bâtiment associatif

LOT 5 : SERRURERIE estimatif : 47 622 euros HT et 6 300 HT bâtiment associatif

- ✚ Analyse des offres après négociation : 2 offres reçues

1. Valeur technique :

JAM DIFFUSION	METALLERIE PERRUT
32	32

2. Valeur prix :

JAM DIFFUSION	METALLERIE PERRUT
38 266,50	42 465,50
60	54,07

- La maîtrise d'œuvre propose de retenir Groupement JAM DIFFUSION / MDM Habitat 12 bis rue de la poste - 13690 Graveson avec 92 points et un prix à 38 266,50 HT pour l'offre de base et 7 500 euros HT pour le bâtiment associatif

LOT 6 : ELEVATEUR INTERIEUR - estimatif 26 211 euros HT pour l'offre de base

- ✚ Analyse des offres : 2 offres reçues

3. Valeur technique :

SAS ERMHES	COPAS ASCENSEURS
1	40

Cet acte peut faire l'objet de recours contentieux comme suit :

Contrôle du représentant de l'ETAT : Le présent acte peut être déféré en procédure normale devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par le Représentant de l'ETAT exerçant un contrôle de légalité a posteriori.

Recours des tiers : Toute personne physique ou morale peut exercer un recours pour excès de pouvoir (procédure de droit commun), mais elle peut aussi demander au Préfet de saisir le Tribunal administratif. Elle peut aussi saisir dans ce même délai l'autorité locale auteur de l'acte, les services concernés et destinataires de cet acte. Dans tous les cas, la demande doit être faite dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle l'acte est devenu exécutoire.

Le droit d'accès et de rectification (loi n°76-17 du 06/01/1978 - Informatique, fichiers et libertés), s'exerce auprès de la Mairie de Sault-84390 (BP 2) ou auprès du Représentant de l'Etat.

4. Valeur prix :

SAS ERMHES	COPAS ASCENSEURS
27 825,00	24 500,00
53,60	60

- La maîtrise d'œuvre propose de retenir COLAS ASCENSEUR 700 rue André MALRAUX -07500 GUILHERAND GRANGES avec 100 points et un prix à 24 500 euros HT pour l'offre de base

LOT 7 : AMENAGEMENTS EXTERIEURS VOIRIE RESEAUX DIVERS- estimatif :
169 209 euros HT pour l'offre de base et 7 770 HT PSE 2

- ✚ Analyse des offres : aucune offre reçue, le lot est donc infructueux,
 Dans ce cas, il est possible de lancer une consultation simple : il a été décidé de demander un devis à l'entreprise COLAS qui a proposé un montant de 275 724,60 HT beaucoup trop élevé.
 Il a alors été décidé de modifier le lot : en proposant la partie maçonnerie à SEGU qui a proposé un devis à 83 108 euros d'où la variante du lot 1 à 83 108 euros HT
 Et de laisser le lot 7 infructueux pour la partie aménagements extérieurs

- La maîtrise d'œuvre propose de laisser le lot 7 infructueux sur les aménagements extérieurs
 ➤ La maîtrise d'œuvre propose de retenir SEGU pour la variante maçonnerie pour 83 108 euros HT qui sera attribuée au lot 1 GROS OEUVRE

LOT 8 : COURANT FORT ET FAIBLE : estimatif de 98 940 euros HT offre de base et
18 000 euros HT bâtiment associatif

- ✚ Analyse des offres après négociation : 4 offres reçues

Valeur technique :

SET	CAPARROS	BRES	E.T.E
33	20	38	35

Valeur prix :

	SET	CAPARROS	BRES	E.T.E
prix	104 425	74 049,60 €	93 140,00 €	93 820,78
Note/60	42,55	60	47,70	47,36

- La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise BRES SA 2785 route de Venasque quartier Bellecroix - 84210 Venasque après négociation avec 85,70 points et un prix à 93 140,00 euros HT pour l'offre de base et 16 860,00 euros HT pour le bâtiment associatif

LOT 9 : CHAUFFAGE BOIS estimatif : 43 000 euros HT

- ✚ Analyse des offres : 1 offre reçue

5. Valeur technique :

BEAUMOND
30

6. Valeur prix :

BEAUMOND
36 964,84
60

- La maîtrise d'œuvre propose de retenir BEAUMONT 1520 chemin des Parpaillons – 84200 Carpentras avec 90 points et un prix à 36 964,84 HT pour l'offre de base

Cet acte peut faire l'objet de recours contentieux comme suit :

Contrôle du représentant de l'ETAT : Le présent acte peut être déféré en procédure normale devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par le Représentant de l'ETAT exerçant un contrôle de légalité a posteriori.

Recours des tiers : Toute personne physique ou morale peut exercer un recours pour excès de pouvoir (procédure de droit commun), mais elle peut aussi demander au Préfet de saisir le Tribunal administratif. Elle peut aussi saisir dans ce même délai l'autorité locale auteur de l'acte, les services concernés et destinataires de cet acte. Dans tous les cas, la demande doit être faite dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle l'acte est devenu exécutoire.

Le droit d'accès et de rectification (loi n°76-17 du 06/01/1978 - Informatique, fichiers et libertés), s'exerce auprès de la Mairie de Saull-84390 (BP 2) ou auprès du Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Affiché le 28/07/2022



ID : 084-218401230-20220725-2022DEL083-DE

LOT 10 PLOMBERIE ET EQUIPEMENT DE CUISINE estimatif : 121 000 euros HT
offre de base et 13 500 euros HT pour le bâtiment associatif

✚ Analyse des offres après négociation : 1 offre reçue

7. Valeur technique :

BEAUMOND
30

8. Valeur prix :

BEAUMOND
123 707,61
60

- La maîtrise d'œuvre propose de retenir **BEAUMOND 1520 chemin des Parpaillons – 84200 Carpentras** avec 90 points et un prix à 123 708 HT pour l'offre de base et 20 578 euros HT pour le bâtiment associatif

LOT 11 EQUIPEMENTS SCENIQUES estimatif : 85 000 euros HT offre de base et 3 400 euros HT pour la PSE 3 (limitateur acoustique)

✚ Analyse des offres : 1 offre reçue

9. Valeur technique :

RT EVENTS
33

10. Valeur prix :

RT EVENTS
77 058,00
60

- La maîtrise d'œuvre propose de retenir **RT EVENTS 10 Avenue de l'étang – 84000 Avignon** avec 93 points et un prix à 77 058,00 euros HT pour l'offre de base et 3 070 euros HT pour la PSE 3

LOT 12 : TRIBUNE TELESCOPIQUE estimatif : 51 800 euros HT offre de base

✚ Analyse des offres : 1 offre reçue

11. Valeur technique :

SAMIA DEVIANNE
33

12. Valeur prix :

SAMIA DEVIANNE
44 546,00
60

- La maîtrise d'œuvre propose de retenir **SAMIA DEVIANNE 16 Avenue de la Gardie – 34510 Florensac** avec 93 points et un prix à 44 546 euros HT pour l'offre de base avec une variante pour l'escalier 2 des tribunes à 2 058 euros HT

Cet acte peut faire l'objet de recours contentieux comme suit :

Contrôle du représentant de l'ETAT : Le présent acte peut être déféré en procédure normale devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par le Représentant de l'ETAT exerçant un contrôle de légalité a posteriori.

Recours des tiers : Toute personne physique ou morale peut exercer un recours pour excès de pouvoir (procédure de droit commun), mais elle peut aussi demander au Préfet de saisir le Tribunal administratif. Elle peut aussi saisir dans ce même délai l'autorité locale auteur de l'acte, les services concernés et destinataires de cet acte. Dans tous les cas, la demande doit être faite dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle l'acte est devenu exécutoire.

Le droit d'accès et de rectification (loi n°76-17 du 06/01/1976 - Informatique, fichiers et libertés), s'exerce auprès de la Mairie de Saull-84390 (BP 2) ou auprès du Représentant de l'Etat.

**RECAPITULATIF DES 12 LOTS = 1 439 271 euros HT hors lot 7/uniquement
 aménagements extérieurs avec la variante maçonnerie**
 Le DCE prévoyait pour les mêmes postes 1 417 909 euros HT y compris le lot 7 dans sa
 globalité

RÉCAPITULATIF DES OFFRES APRÈS NÉGOCIATION ET RELANCE DES DEUX LOTS INFRACTUEUX : après négociation									
Lots	Entreprise	Tranche ferme : Bâtiment Principal	Tranche optionnelle 1 : bâtiment Associatif	PSE: limiteur acoustique	variante 2ème escalier tribune	variante partie maçonnerie di lot VRD au lot GO	estimation		
							Tranche ferme : Bâtiment Principal	Tranche optionnelle 1 : bâtiment Associatif	PSE: limiteur acoustique
Lot 01 Gros œuvre	Segu (après négo)	194 503	22 177			83 108	195 179	10 680	
Lot 02 Menuiseries bois extérieures et intérieures	A NEGOCIER AVEC LES 2 ENT	291 742	25 368				218 288	23 780	
Lot 03 Faux plafonds Cloisons Isol - Peinture nettoyage	Fernandez (après négo)	246 335	52 871				207 111	41 940	
Lot 04 Revêtement de sol - Faïence	Segu	32 620	3 918				34 039	3 270	
Lot 05 Serrurerie	Jam Diffusion	38 267	7 500				47 622	6 300	
Lot 06 Elévateur	Copas	24 900					26 211		
Lot 07 Aménagements extérieurs	infructueux	0					169 209		
Lot 08 Courant fort et faible	Brès (après négo)	93 140	16 860				98 940	18 000	
Lot 09 Chaufferie bois	Beaumont	36 965					43 000		
Lot 10 Plomberie - Chauffage CVC - Equipement cuisine	Beaumont (après négo)	123 708	20 578				121 000	13 500	
Lot 11 Equipement scénique	RT Events	77 058		3 070			85 000		3 040
Lot 12 Tribune télescopique	Samia Devianne	44 546			2 058		51 800		
TOTAL € HT	Après négociation	1 203 783	149 271	3 070	2 058	83 108	1 297 399	117 470	3 040
TVA 20%		240 757	29 854	614	412	0	259 480	23 494	608
TOTAL € TTC		1 444 539	179 126	3 684	2 470	83 108	1 556 879	140 964	3 648

La tranche optionnelle relative au bâtiment associatif pourra être affermée sous un délai de 9 mois à compter de la date de notification des actes d'engagements, conformément au règlement de consultation.

**Il est proposé au conseil municipal,
 D'attribuer :**

- 1) Le lot 1 à l'entreprise SEGU avec un devis à 194 503,43 HT et 22 177 euros HT pour le bâtiment associatif et d'ajouter la variante partie maçonnerie du lot 7 au lot 1 pour 83 108 euros HT
- 2) Le lot 2 au Groupement JAM DIFFUSION / MDM Habitat avec un devis à 291 742 euros HT pour l'offre de base et 25 368 euros HT pour le bâtiment associatif
- 3) Le lot 3 à l'entreprise FERNANDEZ avec un devis à 246 335 euros HT pour l'offre de base et 52 871 euros pour le bâtiment associatif
- 4) Le lot 4 à l'entreprise SEGU avec 93 points avec un devis à 32 620,00 euros HT pour l'offre de base et 3 918 euros HT pour le bâtiment associatif
- 5) Le lot 5 au groupement JAM DIFFUSION / MDM Habitat avec un devis à 38 267 HT pour l'offre de base et 7 500 euros HT pour le bâtiment associatif
- 6) Le lot 6 à l'entreprise COPAS ASCENSEUR avec un devis à 24 500 euros HT pour l'offre de base
- 7) De dire que le lot 7 est infructueux sur la partie aménagements extérieurs
- 8) Le lot 8 à l'entreprise BRES après négociation avec un devis à 93 140,00 euros HT pour l'offre de base et 16 860,00 euros HT pour le bâtiment associatif
- 9) Le lot 9 à l'entreprise retenir BEAUMOND avec un devis à 36 965 euros HT pour l'offre de base

- 10) Le lot 10 à l'entreprise BEAUMOND avec un devis à 123 708 HT pour l'offre de base et 20 578 euros HT pour le bâtiment associatif
- 11) Le lot 11 à l'entreprise RT EVENTS avec un devis à 77 058,00 euros HT pour l'offre de base et 3 070 euros HT pour la PSE 3 (limiteur acoustique)
- 12) Le lot 12 à l'entreprise SAMIA DEVIANNE avec un devis à 44 546 euros HT pour l'offre de base avec une variante pour l'escalier 2 des tribunes à 2 058 euros HT
- 13) **DE S'ENGAGER** à prévoir les crédits nécessaires en vue des paiements correspondants et à prélever la dépense engagée sur le budget principal de la commune
- 14) **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son suppléant à signer toutes pièces nécessaires ainsi que tous documents afférents à la réalisation de cette présente délibération.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, siégeant sous la présidence du Maire,
 après avoir pris connaissance de ce dossier,
 Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré,
 Après vote à main levée,**

adopte dans toute sa teneur la présente délibération.

*La Secrétaire de séance
 Corinne Bouyssou*



Présents = 13 Pouvoirs = 2	POUR = 15	CONTRE : 0	ABSTENTION = 0
NON VOTANTS (n'ayant pas pris part au vote) = 0 s'étant retiré lors du vote et ayant quitté la salle de séance au moment du vote ou durant cette délibération			

**Ainsi fait et délibéré en Mairie de SAULL, les Jour, Mois et An susdits - POUR EXTRAIT CONFORME
 signé par le Maire : Claude LABRO,**

*La Secrétaire de séance
 Corinne Bouyssou*



Le REPRESENTANT LEGAL DE LA COMMUNE soussigné, certifie et informe sous sa responsabilité :

- ACTE transmis au contrôle de légalité-Préfecture, le 28/07/2022
 - Notification de cet acte le :
 - Publication de cet acte le : 28/07/2022
 - Acte administratif, exécutoire à partir du : 28/07/2022
- VU, L'AUTORITE COMPETENTE et par délégation,**